

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 30 septembre 2020

45 - 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : HERAULT ENERGIES - Renforcement du réseau électrique - Postes Pécheraud et Hôtel de Ville

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet cité en objet.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

- Réseau électricité : 23 461.09 € TTC

Total de l'opération : 23 461.09 € TTC

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Subvention sur les travaux d'électricité : 15 881.35 €

La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies : 3 609.40€

La dépense prévisionnelle de la commune est de : 3 970.34 € TTC.

Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** le projet « Renforcement réseau électrique Postes Pécheraud et Hôtel de Ville » pour un montant prévisionnel global de 23 461.09 € TTC ;
- **ACCEPTÉ** le plan de financement présenté par monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies ;
- **SOLLICITE** Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux ;
- **AUTORISE** la Maire à signer la convention financière avec Hérault Energies ainsi que tous les documents liés à l'exécution de la présente décision ;
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la commune les recettes et dépenses liées à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



JB